



PRINCIPES
DE BONNE CONDUITE
DES ENCADRANTS
SPORTIFS



Principes de bonne conduite des encadrants sportifs

Dans leur mission d'encadrement, les éducateurs sportifs, enseignants, entraîneurs et autres préparateurs doivent appliquer certains **principes de bonne conduite** qui ont pour but premier de **respecter les besoins fondamentaux** de nos sportifs – en particulier les mineurs –, c'est-à-dire leur intégrité physique et morale, leur santé, leur vie privée, etc. Ils visent avant tout à les préserver de situations qu'ils ne veulent pas subir !

Bien sûr, ces quelques règles permettent aussi de **protéger** les éducateurs sportifs eux-mêmes de certains agissements qui pourraient, en étant mal perçus ou mal interprétés, conduire à des plaintes injustifiées. N'ignorons pas que certains comportements peuvent involontairement gêner, déranger, voire traumatiser les enfants.

Adopter ces principes de conduite au quotidien, c'est se comporter en professionnel, être garant de la confiance que les adhérents et leurs parents ont placé en chacun d'entre nous. C'est aussi renvoyer une image responsable du club et du tennis en général.

Certaines règles de comportement, nous allons le voir, sont **à respecter en toute circonstance**, notamment au cours des séances d'entraînement individuelles ou collectives.

D'autres correspondent à des **contextes ou situations plus spécifiques** comme les douches, les vestiaires, les chambres (par exemple, dans le cas de stages ou de tournées avec hébergement) ou encore à l'occasion des transports lors des déplacements.



Jouer au tennis,
ce n'est pas seulement
taper dans la balle.
C'est également une attitude
et des valeurs!

- le respect bien sûr,
- le fair-play,
- la convivialité,
- l'esprit d'équipe,
- ou encore, la maîtrise
de soi.

1. Éducation par le sport

Tout éducateur sportif doit véhiculer en toute circonstance un **ensemble de valeurs** : les valeurs citoyennes, éducatives, sportives mais aussi les valeurs du tennis comme le respect, l'équité, l'honnêteté, la solidarité, la convivialité, l'esprit d'équipe, la maîtrise de soi ou encore le refus de toute forme de discrimination et de harcèlement.

Au tennis, tout le monde a sa place! Ceci implique donc de **respecter avec équité tous les joueurs**, sans distinction, quels que soient leur sexe, leur couleur de peau, leurs préférences sexuelles, leurs convictions religieuses ou encore leurs conditions sociales et économiques.

Au quotidien, votre comportement doit être **le reflet de ces valeurs**, tout comme vous devez veiller à ce que les joueurs se respectent eux-mêmes et respectent les autres.

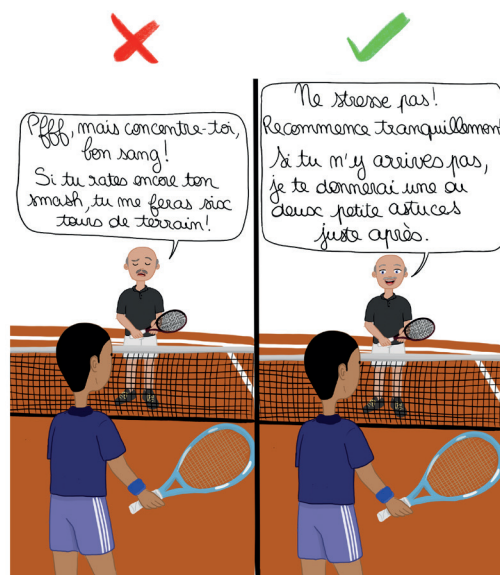
La tolérance, le fair-play et la non-violence sont **des valeurs à enseigner et à défendre** à travers vos actions sportives. À ce titre, votre responsabilité est grande car vous apportez une réelle **plus-value éducative** auprès des jeunes que vous encadrez.

2. Respect des joueurs, intégrité, bienveillance

Au cours des activités sportives, il est impératif de respecter le **rythme physiologique** de chacun des joueurs que vous entraînez en adaptant la charge d'entraînement et de compétition à leurs profils respectifs.

De plus, il est bon de savoir que tout propos ou comportement insultant, menaçant, intimidant, dégradant ou humiliant peut endommager durablement l'estime de soi d'un jeune. Pour cela, et à titre d'exemple, les surnoms dévalorisants ou les gages volontairement vexants sont à proscrire.

Au contraire, ayez à tout moment et en toute circonstance une **attitude intègre, pédagogique et bienveillante** qui mette les joueurs en confiance et renvoie une image positive du tennis et du métier d'enseignant ou d'entraîneur.

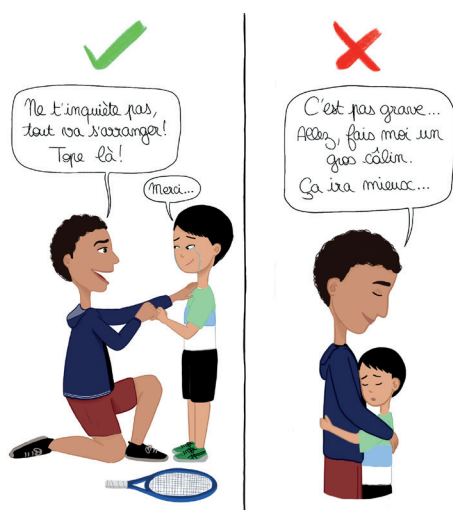




3. Vigilance et écoute

Au contacts de jeunes, votre mission est aussi de **les protéger** contre tout type **d'agression** pouvant survenir de la part d'autres sportifs, que ce soit du même groupe d'entraînement ou non.

Pour cela, soyez **vigilants, disponibles et à l'écoute** afin d'être en capacité de **détecter** les situations de danger et de **réagir** au plus vite lorsque c'est nécessaire.



4. Contacts physiques

La pratique de notre sport passe inévitablement par le contact physique ; aussi quelques règles de bon sens en la matière sont là encore à respecter.

En premier lieu, il faut éviter toute situation qui pourrait être interprétée comme **compromettante**, en particulier les **débordements d'affection**.

De plus, dans les **situations pédagogiques de guidage**, soyez vigilants ! On peut toucher le dos, la tête ou encore les épaules de l'enfant (si possible à travers un vêtement), mais en aucun cas ses parties intimes comme les fesses, les seins, les cuisses, etc. Si, par accident, cela se produit, de simples excuses devraient suffire. Sinon, dans certaines situations, il convient de discuter avec l'enfant de ce qui vient de se produire, et de bien lui faire comprendre que ce geste n'était pas volontaire. Cela sera toujours préférable que d'être mal à l'aise et de garder le silence.

Autre cas de figure : si un enfant ou un adolescent doit être examiné à la suite d'une blessure ou d'une maladie, il faut le faire **en présence d'un tiers**, et de préférence du même sexe que l'enfant.

Enfin, pour consoler un enfant ou un adolescent, **évitez les contacts ambigus** où votre corps entier touche celui du jeune. De plus, si celui-ci, spontanément, vous témoigne de l'affection par des gestes qui semblent déplacés ou embarrassants, veillez par la suite à ne pas recréer les conditions d'un tel comportement.



5. Relationnel avec les joueurs

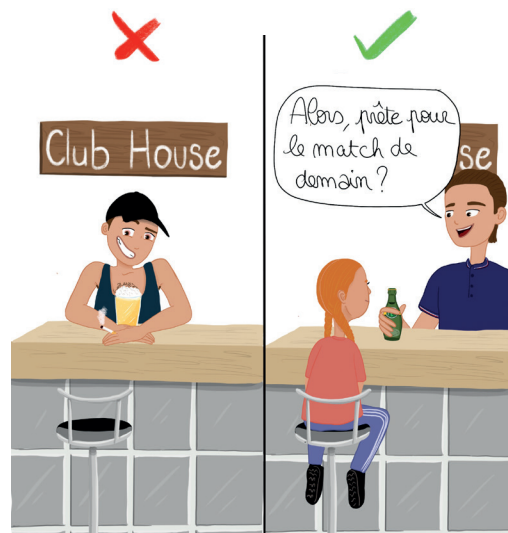
Dans votre relation avec les sportifs mineurs que vous encadrez, soyez conscients de **l'autorité** que vous exercez sur eux en raison de votre statut d'encadrant, d'enseignant ou d'entraîneur, et bien sûr, n'en abusez d'aucune manière. Restez exemplaires et sachez maintenir la bonne distance.

Il faut notamment prévenir et s'abstenir d'avoir à leur égard des **propos ou des comportements à connotation et/ou à caractère sexuel ou sexiste**. De la même manière, montrer ou diffuser aux mineurs des images à caractère sexuel ou pornographique est absolument interdit.

Enfin, il faut refuser tout rapport ayant un caractère intime ou sexuel avec les mineurs et ne pas les inciter à commettre des actes à connotation ou à caractère sexuel.

6. Alcool, cigarettes, drogues

En présence d'enfants, il faut également s'interdire **de boire de l'alcool, de fumer ou de prendre des substances illicites**. Et, dans tous les cas, être sous l'emprise d'alcool ou de substances illicites dans le cadre de vos missions d'encadrement est tout à fait interdit.



7. Douches et vestiaires

En toute circonstance, il faut **respecter la pudeur de chaque enfant** et cela est d'autant plus vrai dans le contexte particulier des douches et des vestiaires qui sont des **lieux d'intimité**.

Par exemple, et hormis bien sûr en cas d'urgence, il ne faut pas se rendre dans les **vestiaires d'enfants du sexe opposé**, tout comme il ne faut pas entrer dans la **salle de bains** d'un enfant pendant qu'il prend sa douche. Dans tous les cas, il est indispensable de **frapper avant d'entrer** et de **s'annoncer**.

Il ne faut jamais non plus obliger un enfant à **se déshabiller** devant d'autres personnes.



8. Chambres

Lors d'un séjour avec hébergement, les chambres des filles, des garçons et des adultes doivent être séparées et certaines règles doivent être observées.

La première règle, c'est qu'il est préférable de ne pas entrer dans la chambre d'un enfant sauf en cas de nécessité. Et là encore, comme toujours, il convient de **frapper avant d'entrer** et de **s'annoncer**.

Si cela est nécessaire, par exemple pour le rangement ou pour obtenir le calme, **la porte doit rester systématiquement ouverte** et il est préférable d'être accompagné d'un autre adulte.

Avec les très jeunes enfants, votre présence ponctuelle dans la chambre peut être nécessaire pour l'hygiène et la sécurité. Cela doit être clairement **défini avec les parents** au préalable.

Autre règle indispensable : **vous ne devez pas inviter les enfants dans votre propre chambre**. Les réunions doivent plutôt se tenir dans les parties communes.

Dans les lieux d'hébergement où vous êtes contraint de partager une chambre ou un dortoir avec des jeunes, **tâchez de ne jamais être seul avec un jeune** et de toujours porter une tenue de nuit ou de jour décente. Et, en aucun cas, vous ne devez bien sûr dormir **dans le même lit qu'un enfant**.



9. Transport des enfants

Les stages ou les tournées impliquent généralement des **déplacements** dont il faut garantir la sécurité.

La première règle est de **définir clairement et à l'avance le lieu et l'heure du retour** et d'en informer les parents.

Ensuite, rendez-vous directement au lieu de l'événement sans détour et privilégiez autant que possible **les déplacements en groupe** et pendant la journée. Marquez des arrêts tout au long du parcours afin de garder un état de vigilance optimal au volant.

Évitez au maximum la conduite de nuit et tenez compte de votre état de fatigue éventuel. Dans tous les cas, il faut prévoir une arrivée **avant 22 heures**.



10. En cas de retards des parents

Sauf cas de force majeure, il faut absolument **éviter de raccompagner un enfant seul** à son domicile ou de le ramener chez vous. Un point de rendez-vous commun doit avoir été convenu avec tous les parents.

En cas de retard ou d'absence des parents, le premier réflexe est bien sûr de tenter de **les joindre** (à leur domicile ou au travail), puis de **les attendre** sur place jusqu'à leur arrivée, si possible en compagnie d'un membre de l'équipe d'encadrement ou d'un autre parent.

Enfin, **ne laissez jamais une personne non autorisée raccompagner un enfant** à son domicile.



11. Droit à l'image

Veillez à protéger l'image des enfants à l'égard des tiers, en sollicitant systématiquement **l'autorisation** expresse de leurs représentants légaux avant toute captation et/ou exploitation de leur image, par exemple dans le cadre d'animations ou de tournois.